

# Faculté des sciences de l'éducation

Plan d'attribution des  
Bourses de réussite de la  
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures  
et postdoctorales



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

---

Table des matières	
Préambule et objectifs .....	3
Bourses de réussite à la maîtrise .....	3
Programmes d'études visés.....	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise .....	3
Bourses de réussite au doctorat .....	4
Programmes d'études visés.....	4
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat .....	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	4
Exceptions.....	6
Procédures pour demander la bourse .....	6
Personne-ressource.....	6

---

## Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des sciences de l'éducation en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

## Bourses de réussite à la maîtrise

Les Bourses de réussite à la maîtrise visent à offrir des bourses pour favoriser la réussite et la persévérance à la maîtrise recherche.

Ces bourses, d'une valeur minimale de 500\$, sont offertes à toutes les personnes qui répondent aux conditions d'admissibilité, sans concours, et sont attribuées au terme de la session d'hiver 2026. Le montant disponible est divisé entre toutes les personnes qui répondent aux conditions et la valeur de la bourse pourrait être bonifiée.

## Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en administration et politiques de l'éducation – avec mémoire
- Maîtrise en didactique – avec mémoire
- Maîtrise en mesure et évaluation – avec mémoire
- Maîtrise en psychoéducation – avec mémoire
- Maîtrise en psychopédagogie – avec mémoire
- Maîtrise en psychopédagogie – adaptation scolaire – avec mémoire
- Maîtrise en sciences de l'orientation – avec mémoire
- Maîtrise en sciences de l'orientation – recherche et intervention – avec mémoire
- Maîtrise en technologie éducative – avec mémoire

## Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir acquis 12 crédits dans un programme de maîtrise avec mémoire;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;

---

# Bourses de réussite au doctorat

## Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en administration et politiques de l'éducation
- Doctorat en didactique
- Doctorat en mesure et évaluation
- Doctorat en psychoéducation
- Doctorat en psychopédagogie
- Doctorat en sciences de l'orientation
- Doctorat en technologie éducative

## Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat. Le nombre de sessions d'admission est déterminé à partir de la première session d'admission dans un programme.

## Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 21 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Session réelle d'inscription Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Session 1 Bourse de collaboration (35COL1)	Cette bourse (2000 \$) reconnaît qu'une direction de recherche s'est engagée à superviser la personne étudiante.	La bourse est attribuée lorsque la direction de programme confirme qu'une direction de recherche est engagée dans la supervision de la personne étudiante avant la fin de la première session.
Bourses de progression Sessions 3 : 35PRG1 4 : 35PRG2 5 : 35PRG3 6 : 35PRG4 7 : 35PRG5 8 : 35PRG6	Ces bourses d'une valeur de 2 000 \$ par session soulignent la progression significative des études. Le montant total des bourses de progression est de 12 000 \$ pour les six sessions (6 x 2 000 \$).	Ces bourses sont attribuées lorsque la direction de thèse et la direction de programme confirme que la personne étudiante progresse comme prévu dans son programme. <sup>1</sup>
Examens de doctorat  Examen 1 : 35EXAR Examen 2 : 35EXAP  Un seul examen (Doctorat en psychoéducation) : 35EXAM	Ces bourses d'une valeur de 1000 \$ sont ajoutées aux bourses de progression si la personne réussit ses examens de doctorat	Ces bourses sont attribuées lorsque les examens de doctorat sont réussis. <sup>2</sup> Programmes avec deux examens : 1000 \$ avant la fin de la 6e session pour l'examen 1 1000 \$ avant la fin de la 8e session pour l'examen 2  Programmes avec un seul examen : 2000 \$ avant la fin de la 6e session
Session 12 ou avant Bourse pour le dépôt initial de la thèse (35DEPI)	Cette bourse de 5 000 \$ vise à récompenser le dépôt initial de la thèse en 12 sessions réelles d'inscription ou moins, depuis l'admission au programme.	Dépôt initial de la thèse en 12 sessions réelles d'inscription ou moins, depuis l'admission au programme.

<sup>1</sup> Toutes personnes admissibles recevront un courriel les invitant à faire leur demande de bourse dans Capsule et à remplir un rapport de progression après la date limite d'abandon de cours sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité et autres frais.

<sup>2</sup> Les demandes de bourse seront acceptées au plus tard à la session suivant la réalisation du jalon

---

## Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, la personne étudiante est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- La personne étudiante qui est retardée dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (la touchant elle-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif scolaire exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Elle devra fournir des pièces justificatives pertinentes.
- Pour les personnes qui étudient en cotutelle, les périodes d'études à l'extérieur de l'Université Laval sont également cumulées dans le total des sessions dans le programme de doctorat. Ces personnes étudiantes ont donc droit aux mêmes bourses que les autres, sans égard à leur lieu physique d'études à la session concernée.

## Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

## Personne-ressource

Votre conseillère ou votre conseiller à la gestion des études de la Faculté des sciences de l'éducation peut vous soutenir pour toutes vos questions :  
([Gestion.Etudes@fse.ulaval.ca](mailto:Gestion.Etudes@fse.ulaval.ca)).